

Direction générale des finances
Direction des droits financiers et sociaux des députés
Le Directeur

M. Jean-Luc MÉLENCHON
128 Rue de l'Université
FR - 75007 PARIS

D 317962 22.11.2017

Monsieur le Député,
Cher Monsieur Mélenchon,

Sujet : Invitation à présenter vos observations

Suite aux informations parues récemment en France, l'administration du Parlement souhaiterait clarifier la situation de plusieurs assistants parlementaires, et notamment celle de vos anciens assistants locaux et accrédités Mesdames

et Messieurs

Pour plus de clarté, les termes contractuels des dossiers
reçus par le Parlement sont les suivants :

Nom de l'assistant	Début de contrat	Fin de contrat	Temps de travail
	02.07.2014	31.05.2017	100% (ass. accrédité)
	01.12.2016	18.06.2017	60% (assistant local)
	01.07.2014	18.06.2017	100% (assistant local)
	02.07.2014	16.02.2017	50% (ass. accrédité)
	02.07.2014	30.06.2017	100% puis 80% (APA)
	01.07.2014	18.06.2017	50% (assistant local)
	01.08.2014	18.06.2017	100% (assistant local)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir :

- m'indiquer si ces collaborateurs exerçaient, pendant tout ou partie de la période pendant laquelle ils vous assistaient :
 - des activités de nature politique, rémunérées ou non. Si oui, lesquelles ?
 - d'autres activités rémunérées. Si oui, lesquelles ?
 - d'autres activités non rémunérées qui nécessitaient des arrangements pratiques pour ne pas interférer avec les tâches d'assistant parlementaire. Si oui, lesquelles ?
- M'indiquer, si d'autres activités étaient exercées, quelles étaient les dispositions pratiques en place pour assurer une stricte séparation des activités entre les tâches résultant de leurs contrats en tant qu'assistant parlementaire et les autres activités.

3. Me fournir une description détaillée des activités des assistants précités en lien avec l'exercice de votre mandat européen et de m'indiquer la nature des preuves qui pourraient être mises à notre disposition si les ordonnateurs compétents devaient décider d'effectuer des vérifications complémentaires.
4. M'indiquer s'il pourrait avoir existé, entre vous-même et ces collaborateurs, un risque de conflit d'intérêts pour des motifs familiaux, affectifs, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les dispositions en vigueur concernant les assistants parlementaires européens leur interdisent d'intervenir en soutien des activités des partis politiques pendant le temps de travail qui est pris en charge par les fonds européens.

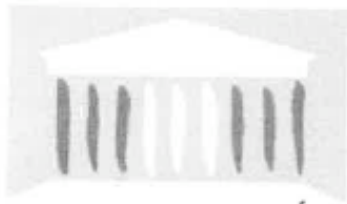
Cette demande d'information est motivée par la nécessité de vérifier la régularité des remboursements de frais découlant du mandat parlementaire, sur base notamment des articles 21 du Statut des Députés Européens et 33, 43 et 62 de ses Mesures d'Application.

Je vous prie de bien vouloir répondre à cette demande pour le 5 janvier 2018.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur Mélenchon, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Lorenzo MANNELLI



ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Luc Melenchon
Député des Bouches-du-Rhône
Président du groupe La France insoumise

Paris, le 03 janvier 2018

Monsieur le Directeur,

Je réponds avec plaisir au courrier que vous m'avez adressé le 22 novembre dernier, suite à ce que vous appelez les « informations parues récemment en France » sans plus de précisions. J'ai compris que vous vous référiez aux allégations de la néo-fasciste Montel. Je ne pensais pas que ses propos seraient retenus par qui que ce soit de sérieux dans la mesure où elle a dit qu'ils étaient un « pied de nez » à la justice française après les affaires qui ont touché madame Le Pen.

En tous cas, j'ai préparé cette réponse en espérant avoir bien compris la nature de vos demandes.

La situation de mes assistants parlementaires a toujours été claire : pendant toute la durée de mes mandats, ils travaillaient pour moi et uniquement pour moi sur leur temps de travail, fixé par leur contrat de travail, validé par vos services. La quantité de travail qui leur incombait en raison de mon activité parlementaire était d'ailleurs très importante et ne pouvait pas matériellement leur laisser le temps de travailler, de manière rémunérée ou non, pour une autre entité que leur député-employeur. Je vais vous en donner un aperçu si elle vous avait échappé.

Retracées notamment sur mon blog européen europe.jean-luc-melenchon.fr, mes milliers d'explications de vote depuis 2009 (plus de 900 rien qu'entre 2014 et 2017), dizaines de questions à la Commission (37 entre 2014 et 2017), mais aussi surtout plus largement mes interventions régulières sur les questions européennes dans les médias français et européens mais aussi dans mes propres médias internet (blog, facebook, twitter, youtube) ont été préparées avec moi et pour moi par leur travail d'assistant parlementaire. Ils constituent donc autant de traces matérielles d'un travail pourtant essentiellement intellectuel. Je ne crois pas qu'un autre député français ait accompli une telle production dans la durée où je l'ai fait, avec l'aide si précieuse de mes assistants.

Comme vous le savez, je suis depuis plusieurs années une des personnalités politiques françaises qui abordent le plus souvent la question européenne dans le débat public et politique. Ces interventions, au même titre que celles que j'ai pu

faire dans l'hémicycle de Strasbourg, faisaient partie intégrante de mon mandat de député européen dans l'idée que je m'en fais, mandat éminemment politique. En France en effet, on ne sépare pas le mandat de l'activité politique comme vient de le confirmer le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée nationale française où je siège dorénavant. Tout mon travail au Parlement européen, conforme au mandat politico institutionnel que m'a confié le peuple français, n'aurait pas été possible sans le travail de mes assistants à mes côtés.

Mais je me doute bien que ce n'est pas ce contenu politique de mon mandat que vous souhaitez examiner ou discuter. En tout état de cause quelque plaisir que j'aurais eu à vous en parler, les principes de mon action et votre propre déontologie l'interdisent comme nous le savons tous deux. Il ne saurait donc en être question.

Pour vous répondre aussi précisément que possible, je vais à présent récapituler les activités exercées par chacun de mes assistants, conformément aux contrats de travail que vous avez validés lors de leur embauche ou de toute modification affectant leur contrat.

assistante accréditée :

Préparation et suivi des textes présentés devant le Parlement européen.
Suivi du travail des commissions, étude des amendements et résolutions soumis à ma signature par le groupe GUE ou des intervenants extérieurs associatifs ou syndicaux.

Préparation des feuilles de vote, vérification des explications de vote écrites.

assistante locale :

En charge de l'agenda.

Prise de rdv.

En charge de la logistique du député et des assistants.

Organisation des déplacements.

assistante locale :

Tri et réponse aux courriers.

Tri et réponse aux mails.

Aide sur la logistique du député.

assistante accréditée :

En charge des relations-presse.

Calage et suivi des émissions et interviews.

Organisation et calage des duplex depuis les locaux du Parlement.

Préparation des communiqués.

assistant accrédité, directeur du cabinet parlementaire du député :

Coordination générale de l'activité parlementaire du député.

Gestion et suivi des contrats des assistants et de leur travail.

Relations avec les institutions, les pouvoirs publics et les instances du groupe parlementaire (GUE) et de la délégation nationale du député.

Relecture des productions préparées par les assistants pour le député (explications de vote etc).

Coordination des événements organisés par le député au Parlement.

assistant local :

Aumentation et gestion des médias numériques du député.

Veille numérique.

Suivi des blogs du député.

assistant local :

Veille d'actualité.

Rédaction de fiches et dossiers argumentaires.

Préparation de fond des passages médias du député.

Le travail de mes assistants n'a donc jamais consisté à soutenir des activités de parti politique sur leur temps de travail, conformément aux dispositions en vigueur. Je n'en avais pas besoin, ils n'en avaient pas le temps. Au demeurant, à partir d'aout 2014, je n'ai moi-même plus exercé aucune responsabilité au Parti de Gauche dont je suis membre.

Quand certains de mes assistants ont envisagé à l'occasion de l'élection présidentielle, où j'étais candidat, d'exercer une activité politique distincte de mon mandat ou pouvant empiéter sur leur temps de travail, j'ai pris à chaque fois des dispositions claires et rigoureuses. Je l'ai fait en relation très étroite avec l'administration du parlement qui m'a toujours fort bien reçu et conseillé de façon très précise. J'ai rencontré pour cela personnellement le Chef d'Unité de l'Assistance parlementaire,

Et ces cas particuliers ont ensuite été suivis préventivement avec lui par mon directeur de cabinet,

assistant parlementaire accrédité. Des dispositions de gestion très précises ont été convenues sur votre suggestion. Je vous les rappelle :

- mise à temps partiel s'agissant de
- congés sans solde et
- même mise à temps partiel puis fin de contrat pour

Tout cela a été mis en œuvre conformément à ce que les services du Parlement préconisaient. S'ils en avaient préconisé d'autres, je les aurais appliquées. A chacun son travail. A vous et vos services de définir, d'expliquer et de faire appliquer de bonnes règles de gestion. Je les ai scrupuleusement respectées sur la base de vos recommandations. Vous ne m'avez adressé aucune remarque à l'époque, ni demandé aucune précision supplémentaire après le travail avec mon directeur de cabinet. A moi de définir le contenu de mon mandat et donc les tâches qui en découlent pour mes assistants.

Je le répète donc : en dehors des cas précités pour lesquels des dispositions ont donc été prises, mes assistants n'ont exercé aucune autre activité politique ou non, rémunérée ou non, de nature à justifier les dénonciations « pieds de nez » de la néo-fasciste Montel.

En revanche, j'imagine que vous ne proposez pas de contrôler ou réglementer les opinions politiques (ou autres) de mes assistants et leurs expressions et agissements à titre bénévole et civique en dehors de leur temps de travail. Je suis sûr que comme certains de mes assistants, beaucoup de fonctionnaires européens, et peut-être même vous-même, avez des convictions politiques, philosophiques et religieuses bien affirmées, et sans doute des engagements bénévoles politiques, religieux, syndicaux ou associatifs correspondants. Mais vous conviendrez que cela

ne nous regarde pas, ni moi en tant qu'employeur, ni vous en tant que gestionnaire des fonds ayant rémunéré mes employés. Si à l'inverse, toute activité politique bénévole d'un assistant venait à créer un problème ou une suspicion par principe, il faudrait qu'il en soit de même pour tous les agents du Parlement européen, et donc ses fonctionnaires. Nous serons certainement d'accord pour dire qu'une telle dérive serait contraire aux libertés fondamentales auxquelles nous sommes attachés, vous et moi, et que nos institutions sont censées défendre.

Je tiens enfin à vous rassurer sur le fait qu'il n'a pas existé de risque de conflits d'intérêt entre mes collaborateurs et moi-même, ni familiaux, ni affectifs, ni d'intérêt économique, ni d'aucune autre sorte.

En espérant que ces éléments auront répondu à vos demandes, vous comprendrez j'en suis certain, le caractère désagréable d'une situation de cette sorte où je dois rendre des comptes à une administration qui était censée m'aider et me protéger. Il est pénible de devoir rendre des comptes sur la base d'une dénonciation calomnieuse d'une élue d'extrême droite qui avoue elle-même ne l'avoir fait que pour créer une diversion. Quoiqu'il en soit je me suis efforcé de répondre aussi précisément que possible à vos demandes. Et je reste bien sur à l'écoute de vos retours éventuels.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Luc MELENCHON